



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45387</b>	<b>De Mme Véronique Louwagie</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Orne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie et finances
<b>Rubrique</b> >finances publiques	<b>Tête d'analyse</b> >lois de financement de la sécurité sociale	<b>Analyse</b> > Cour des comptes. rapport. conclusions.
Question publiée au JO le : <b>10/12/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/03/2014</b> page : <b>2658</b>		

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale et concernant la chirurgie ambulatoire. La chirurgie ambulatoire a connu un sensible développement depuis vingt ans, d'abord dans le secteur privé à but lucratif et plus récemment dans le secteur public hospitalier. Ce mouvement qui s'est accéléré ces dernières années a néanmoins maintenu un retard très important de la France par rapport aux pays étrangers qui ont le plus recours à cette pratique et pour lesquels la chirurgie conventionnelle ne représente plus qu'une activité limitée. Cet essor, incité par les pouvoirs publics, notamment par une politique tarifaire généreuse, est marqué au surplus par l'absence de volonté affichée de réaliser des économies au bénéfice de l'assurance maladie, alors même que leur potentiel à terme a pu être estimé à environ 5 milliards d'euros. La progression de la pratique ambulatoire a été accompagnée d'une diminution très insuffisante des capacités de chirurgie conventionnelle. La Cour des comptes suggère de « fixer des objectifs d'économies associés au développement de la chirurgie ambulatoire selon une programmation pluriannuelle ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont ses intentions suite à cette suggestion.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement connaît l'importance des recommandations de la Cour des comptes pour l'aider dans la conduite du redressement des finances sociales. Ce rapport est extrêmement riche dans les propositions formulées et comporte des pistes de solutions intéressantes que le ministre de l'économie et des finances a demandé aux services compétents d'étudier attentivement. Le Gouvernement a déjà retenu certaines des recommandations et les met en oeuvre pour procéder au redressement des comptes sociaux. En outre, pour les recommandations qui n'ont pas encore été mises en chantier, le Gouvernement veillera à les examiner, durant le quinquennat, dans le cadre de sa politique de sécurité sociale. Il y associe les parlementaires à l'occasion du débat qui a lieu, chaque automne, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.